

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Franceville : renforcement des capacités des agents des Forces de police nationale

LA protection de l'enfant au centre de ce séminaire.

Nadège ONTOUNOU
Franceville/Gabon

OFFICIERS et agents de police judiciaire (OPJ/APJ), du Haut-Ogooué, ont bénéficié, du 3 au 5 novembre à Franceville, d'un séminaire de renforcement des capacités sur la "prévention et lutte contre les violences faites aux enfants". Organisé par les Forces de police nationale, ce séminaire a été ouvert par le gouverneur de province, Jacques Denis Tsanga. Il a bénéficié de l'appui technique du Fonds des Nations unies pour l'Enfance (Unicef) représenté par le chef du bureau sous régional et chef de la section protection de l'enfant, Michel Ikamba. Le directeur régional des polices ur-

baines Est par intérim, Le lieutenant colonel Noël Okogo était présent. C'est le troisième atelier du genre au sein des Forces de police nationale en matière de prise en charge des victimes, des témoins et la répression des auteurs, pour rendre justice aux enfants victimes de violences. "Nous venons en appui à la police nationale dans la prise en charge des enfants victimes de violences d'une part, et des enfants auteurs de violences d'autre part. De même, nous apportons aussi un appui psychosocial aux enfants témoins de violences. Le but est de permettre aux policiers de se spécialiser sur les droits de l'enfant, selon le Traité international ou Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant de 1989. Convention ratifiée par le Gabon le 9 février 1994. La loi 003/20218 du 08 février 2019 portant Code de l'enfant en République gabonaise, recommande aux juges de ne plus juger les



Photo de famille au terme du séminaire de la police.

enfants en présence des adultes, ou dans un tribunal public. Nous aidons les policiers à pratiquer le Code de l'enfant", a expliqué M. Ikamba. La responsabilité pénale de l'enfant

est établie à partir de 13 ans. Les policiers ont planché sur la transformation des approches judiciaires ; la police amie des enfants ; les fondements normatifs universels de la

protection ; la notion de vulnérabilité de l'enfant dans une enquête ; l'action sociale chez les OPJ/APJ ; L'approche systémique dans la prise en charge ; etc.

Mouila : ordination de trois nouveaux diacres



Photo : Félicien Ndongko

Les trois diacres consacrés à Mouila.

C'ÉTAIT en présence de Mgr Mathieu Madega Lebouakehan, évêque du diocèse de Mouila.

Félicien NDONGO
Mouila/Gabon

LA communauté chrétienne du diocèse de Mouila a célébré récemment, l'ordination diaconale des abbés Alban Mathieu Ibinga Terrat, Jolyno Hutch Mackoundi et Steeve Dikot Kassa. Un événement heureux qui a coïn-

cidé avec l'ouverture du synode des évêques 2021-2023. L'ordination a eu lieu à la cathédrale Saint Jean Apôtre de Mouila en présence du Mgr Mathieu Madega Lebouakehan, évêque du diocèse de Mouila, ainsi que des religieux et des fidèles venus des quatre coins du pays. Dans un dialogue avec l'évêque, les nouveaux diacres ont expri-

mé leurs vœux d'engagement au service de Dieu. Debout devant l'évêque, ils ont réaffirmé leur sérieux à mener à bien leurs charges diaconales. L'évêque Mathieu Madega Lebouakehan a ainsi imposé les mains aux trois nouveaux diacres de son diocèse, alors à genoux devant lui, au pied de l'autel. C'est à l'issue de ce cérémonial qu'il a annoncé aux fidèles que Alban Mathieu, Jolyno et Steeve Dickot, sont désormais serviteurs légaux de Dieu dans la sainte Église. De leurs portaits respectifs, notons que : Alban Mathieu Ibinga Terrat est âgé de 35 ans. Il est né à Libreville. Après son Bac B, il entre au grand séminaire Marie Reine des Apôtres du Cameroun. Quant à Jolyno Hutch Mackoundi, il est né en 1989 à Mayumba (Nyanga). Après l'obtention de son bac, il est admis aux grands séminaires Saint Augustin et Daniel Brottier de Libreville. Steeve Dickot Kassa Kassa, lui, a vu le jour en 1981 Mourindi (Nyanga). Il est passé par le séminaire Daniel Brottier de Libreville.

Port-Gentil : la municipalité lutte contre l'insalubrité



La note d'information distribuée dans un dispensaire.

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

LES services municipaux vont être les premiers sensibilisateurs dans la lutte contre l'insalubrité à Port-Gentil. C'est la stratégie mise en place par la direction des Relations extérieures et de la Communication (DREC) de l'Hôtel de Ville de la cité pétrolière. L'édile Gabriel Tchango a pris une note d'information appelant ses concitoyens à plus de civisme, au risque de se voir infliger de lourdes amendes. Et comme la charité bien ordonnée commence par soi-

même, pour mieux faire passer le message aux îliens, la DREC a choisi de distribuer ladite note et les supports y relatifs (flyers, affiches) à tous les services municipaux étant en contact au quotidien avec les usagers. Ainsi, tous les Portgentillais qui iront dans les dispensaires municipaux, dans les établissements du préscolaire de la mairie, dans les mairies d'arrondissement, à l'état civil, aux finances, etc., seront sensibilisés par les agents qu'ils auront en face d'eux. Où il leur sera répété les diverses interdictions : dépôt d'encombrants dans les bennes à ordures, pas de déversement d'eaux usées dans les caniveaux, canaux et fossés, pas d'envoi, etc. Les peines encourues vont de 24 000 francs à 100 000 francs CFA. Après les services municipaux, ce sera au tour des commerces et des quartiers de recevoir les équipes qui se déploieront avec pour objectifs premiers de faire œuvre de pédagogie avant les sanctions prévues.

Photo : Nadège Ontounou